



ASSOCIATION PROFESSIONNELLE  
DES LUTHIERS ARTISANS EN GUITARES  
ET AUTRES CORDES PINCÉES

Association à but non lucratif régie par la loi du 1er Juillet 1901  
Parution au Journal Officiel le 06 avril 2013 - N° de Parution : 20130014

Chers tous,

Vous le savez sans doute, l'APLG a travaillé à la création d'une Convention Collective Nationale (CCN) avec d'autres organisations professionnelles, dans le but de regrouper l'ensemble des entreprises de métiers d'art qui ne sont pas couvertes par une convention. Un accord spécifique à la facture instrumentale pourra être rédigé pour répondre au mieux aux problématiques de nos métiers.

Ce travail a notamment été mené pour combler le vide qui existait jusqu'à présent en matière de formations, qui dépendent désormais des branches professionnelles et donc des conventions collectives. C'est à partir d'elles que se fait le lien avec les OPCO (opérateur de compétences) créés il y a quelques années et qui distribuent les financements de la formation.

L'OPCO désigné dans le cadre de cette CCN est celui de l'AFDAS, vers qui sont fléchées les industries créatives et culturelles. Nous préparons un courrier à la direction de l'OPCO pour permettre à ceux d'entre vous qui ont des salariés d'y entrer pleinement.

**Nous avons pour cela besoin que vous répondiez juste à deux questions, au plus tard lundi 29 novembre.**

Nous vous en remercions par avance,  
Le bureau

## QUESTIONNAIRE

*Vous recevez cet email en raison de votre inscription à la liste de diffusion de APLG.*

[Je ne souhaite plus recevoir ces emails](#)